

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA REUNION



COMMUNE DE SAINT-ANDRE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 7 DÉCEMBRE 2022

DCM20221207/013

RAPPORT D'ACTIVITE DE LA CIREST POUR L'EXERCICE
2021

Le Maire de Saint-André certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte principale de la mairie le 9 décembre 2022.

Que la convocation a été faite le 1^{er} décembre 2022.

Le nombre de membres en exercice étant de 45 :

Présents :	36
Représentés :	6
Absents :	3
Total des votes :	42



Le Maire

Joé BEDIER

L'an deux mille vingt-deux, le sept décembre, le conseil municipal de SAINT-ANDRE s'est réuni, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Joé BEDIER, Maire de la commune.

ETAIENT PRESENTS :

MM. BEDIER Joé, PEQUIN Jean-Marc, RAMASSAMY Laurent, CEVAMY Primilla, CONSTANT Jean-Paul, SOUPOU Alexa, RAMIN Jean Yannick, POÏNY-TOPLAN Stéphanie, PAPAYA Laurent, PAYET Catherine Anne, NAZE Gilles, COUPOU Jimmye, VIRAPIN KICHENIN Marie Linda, GRONDIN Jimmy, SABABADY Marie Josette, GOURAMA Jean-Pierre, MAZEAU Michel, ALAMELE Maryse Brigitte, MOUTAMA RAMAYE Alain, PARVEDY Georges, LARIVIERE Marie, GRONDIN Migline, SOUBAYA PAJANIANDY Mickaël, BALBINE Valérie Larissa, CERVEAUX Adélaïde, PERMACAONDIN Isabelle, BENOIT Sabrina, PERIANIN-CARPIN Audrey, RAMIN Odile, CHANE TO Marie Lise, LATCHOUMY Rosange, SINARETTY RAMARETTY Alain Bernard, VIRAPOULLE Jean-Marie, FENELON Jean Claude, PAYET BEN HAMIDA Viviane, SOUPRAMANIEN Stéphane

ETAIENT REPRESENTES :

MM. ASSICANON Jean Thierry, PERRIER Charles, SAID Moussa, PRAUD Elodie, TIPAKA Nadia, BARBE Ludovic

ETAIENT ABSENTS :

MM. DIJOUX Sabrina, MAILLOT Serge René, NAUD CARPANIN Marie-Hélène

SECRETAIRE DE SEANCE :

Madame Primilla CEVAMY a été désignée et a accepté de remplir cette fonction.

LE QUORUM ETANT ATTEINT, LE CONSEIL MUNICIPAL PEUT VALABLEMENT DELIBERER

DCM20221207/013 - RAPPORT D'ACTIVITE DE LA CIREST POUR L'EXERCICE 2021.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

I. CONTEXTE

L'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dispose que le président de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre **un rapport retraçant l'activité de l'établissement** accompagné du **compte administratif** arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au Conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus.

Dans ce cadre, la CIREST a validé son rapport d'activité 2021 le 4 juin 2022 et a transmis ce document afin que le Maire assure la communication de ce dernier à l'assemblée.

II. BILAN D'ACTIVITE

Le rapport d'activité de la CIREST ci-joint retrace de façon synthétique les points suivants :

L'ENVIRONNEMENT

- . Bilan des déchets traités : 82 748 Tonnes de déchets traitées, 18 M€ de coût de gestion
- . Service Prévention – Sensibilisation – Répression : 1243 bacs compostages installés
- . La sensibilisation et les animations : 406 interventions dans les écoles
- . Cellule Collecte : 350 VHU
- . Exploitation des déchèteries : 7 déchèteries gérées
- . Lutte contre la divagation des animaux : 2 154 animaux entrés en fourrière

TRANSPORT – DEPLACEMENTS – ACCESSIBILITE

- . Le projet d'amélioration des transports en commun
- . Les infrastructures
- . Transports scolaires 6.2 M€ de dépenses
- . Syndicat Mixte De Transport De La Réunion (SMTR)
- . Parc de véhicules

L'HABITAT, LE DEVELOPPEMENT DURABLE ET L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE 64

- . L'habitat : 1399 Habitats indignes suivis
- . La maîtrise de l'énergie et le développement durable
- . L'animation du volet REAC EU du PO FEDER 2014-2020
- . La cartographie-SIG
- . L'économie
- . L'insertion et le développement de l'emploi
- . Le sport et la culture

MOYENS GENERAUX

- . Les finances
- . Les affaires juridiques / la commande publique
- . Service de la commande publique
- . Service des affaires juridiques
- . Les ressources humaines
- . La communication

III. BILAN FINANCIER

L'assemblée est également informée des comptes administratifs 2021 suivants et ci-annexés de la CIREST :

1. CA 2021 du Budget principal dont 68.8 M€ dépenses fonctionnement et 18.2 M€ en dépenses d'investissement dont 8 M€ dépenses travaux, études et équipement
2. CA 2021 du Budget AEP en régie
3. CA 2021 du budget AEP en DSP (Délégation de Service Public)
4. CA 2021 du budget AEU en DSP
5. CA 2021 du budget AEU en régie
6. CA 2021 du budget SPANC
7. CA 2021 du budget Photovoltaïque
8. CA 2021 du budget ZA Paniandy
9. CA 2021 du budget Pôle Bois

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

Article 1 :

- Prend connaissance du :
 - . Rapport d'activité de la CIREST 2021
 - . 9 comptes administratifs 2021 susvisé

Conformément à l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un délai de deux mois.

Pour extrait conforme
Fait à Saint-André le 13 DEC. 2022



Le Maire

Joé BEDIER